

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

NORD

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune d'EMERCHICOURT  
Séance du 27 mars 2025

Date de convocation :

21 mars 2025

Date d'affichage :

21 mars 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 13

Absents : 4

Exclus : 0

Etaient présents :

Mesdames BAFCOPS Marie-Catherine – CHOQUET Justine et SUM Michèle.

Messieurs DAMS Gonzague – DE FILIPPI Lucas – DUFOUR Daniel – DUMONT Jean-Philippe – DUROSIER Albert – ROUSSEL Régis et SZATAN Michel.

Absents excusés ayant donné procuration :

Madame HERBIN Melody a donné pouvoir à Monsieur DAMS Gonzague.

Madame LONGEARD Ingrid a donné pouvoir à Monsieur DUMONT Jean-Philippe.

Madame COTREZ Sabrina a donné pouvoir à Madame SUM Michèle.

Absente :

Madame BRZEZINSKI Régine.

L'an Deux Mil Vingt-cinq, le vingt-sept mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Citoyenne sous la présidence de M. ROUSSEL Régis, Maire.

Madame Justine CHOQUET est nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° : 2025/01/01**

3.1 Domaine et patrimoine Acquisitions

**OBJET : Acquisition de terrains – Extension du cimetière**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal est compétent pour décider la création, l'agrandissement et la translation d'un cimetière.

Considérant que l'extension du cimetière est devenue nécessaire.

Il est proposé au conseil municipal d'agrandir le cimetière du côté droit du parking.

Les parcelles U967 et U970 sont impactées pour des surfaces respectives de 2 240 m<sup>2</sup> et 1 100 m<sup>2</sup> (plan en annexe).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se porter acquéreur de deux parcelles situées en zone Ub :

- Terrain appartenant aux héritiers de Monsieur Charles CARLIER, cadastrée U 967 pour partie, pour une superficie totale approximative de 2 240 m<sup>2</sup> qui sera définie après bornage, au prix maximum de 2 € le m<sup>2</sup>, soit pour un montant total de 4 480 € (sous réserve du bornage).
- Terrain appartenant à Madame Laurence DEBOUDT dit POUILLE, cadastrée U 970 pour partie, pour une superficie totale approximative de 1 140 m<sup>2</sup> qui sera définie après bornage, au prix maximum de 2 € le m<sup>2</sup> avec indemnité d'éviction de 2 € le m<sup>2</sup> payée au propriétaire, soit pour un montant total de 4 560 € (sous réserve du bornage).

Il est précisé que les frais afférents à l'acquisition (frais notariés, frais de divisions parcellaires et frais de bornage) sont à la charge de la commune d'Emerchicourt.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques relatif aux acquisitions amiables notamment les articles L.1111-1 et L.1212-1,

Vu l'article 1593 du Code Civil relatif aux frais d'acte notarié,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De décider l'extension du cimetière.
- D'approuver l'acquisition des terrains nécessaires à l'extension du cimetière dans les conditions évoquées ci-dessus.
- De charger l'office notariale de Maître Adrien BOUCHEZ sis à Bouchain, de mener à bien cette opération
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire

Les crédits seront inscrits en section d'investissement du budget 2025 au chapitre 21.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Régis ROUSSEL

